

DIRECTION GENERALE

- 1) Fonds de concours : Soutien à l'investissement de la commune de VANNES - Acquisition d'un véhicule de type Master E-TECH - Soutien à l'investissement de la commune de PLOEREN - programme de voirie 2023

RESSOURCES COMMUNAUTAIRES

COMMANDE PUBLIQUE

- 2) Construction du centre d'interprétation Ostréapolis sur la commune de Le Tour du Parc - Marché n° 2020.147 - Lot n° 14 « matériels multimedia » : avenant n° 2
- 3) Construction du centre d'interprétation Ostréapolis sur la commune de Le Tour du Parc - Marché n° 2020.147 - Lot n° 15 « productions audiovisuelles » : avenant n° 1
- 4) Construction du centre d'interprétation Ostréapolis sur la commune de Le Tour du Parc - Marché n° 2020.147 - Lot n° 18 « éclairage scénographique » : avenant n° 2
- 5) Construction du centre d'interprétation Ostréapolis sur la commune de Le Tour du Parc - Marché n° 2020.147 - Lot n° 19 « terrassements, VRD des abords » : avenant n° 1
- 6) Commune d'Arradon - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable - Secteur du Moustoir, secteur de la Toulaine et chemin de Kerverho - Marché n° 2022.040 - Lot n° 1 « Secteur du Moustoir » : avenant n° 1
- 7) Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction et la livraison d'un navire électrique de transport à passagers et de pontons d'embarquement pour assurer la liaison maritime saisonnière - Marché n° 2021.171 : avenant n° 3
- 8) Renouvellement du contrôle d'accès des sites eau, assainissement et pluvial - secteur de Vannes - Marché n° 2023.024 : avenant n° 1
- 9) Commune de Colpo - Renouvellement et réhabilitation du réseau d'eau potable et d'eaux usées Rue Nationale - Marché n° 2021.062 : avenant n° 2
- 10) Accord-cadre à bons de commande multi - attributaire pour la réalisation de diagnostics préalables à la souscription des MAEC sur le territoire d'action du contrat territorial de bassins versants du Golfe du Morbihan et petits côtiers - hors secteurs prioritaires (BV Loc'h et Plessis) - Marché 2022.134 : avenants n° 1
- 11) Commune de Sarzeau - Requalification de la zone d'activité de Kerollaire - phase 2 - Marché n° 2021.179 - Lot n° 1 « terrassement - voirie - réseau EP » : avenant n° 3
- 12) Commune de Sarzeau - Requalification de la zone d'activité de Kerollaire - phase 2 - Marché n° 2021.179 - Lot n° 2 « réseaux AEP - EU » : avenant n° 3
- 13) Conditionnement, Traitement et valorisation des déchets issus des déchèteries de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération - Marché 2022.019 - Lot 6 « plâtre - mise à disposition de contenants - collecte et valorisation » : avenant n° 1
- 14) Prestations de suivi technique des composteurs collectifs et fabrication de bacs de structurant - Marché n° 2023.074 : attribution du marché

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

URBANISME

- 15) Avis sur le projet de modification simplifiée du PLU de la commune de THEIX - NOYALO

ECONOMIE

- 16) GRAND-CHAMP/KEROVEL Cession d'un terrain à la SARL Module Conception et à la SARL Kubloc

BUREAU DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 8 septembre 2023 s'est réuni le 15 septembre 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président (départ à 10h)
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELLEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON (départ à 9h45)
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Freddy JAHIER- Maire de COLPO
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
 - Nadine LE GÖFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président a donné Pouvoir à David ROBO

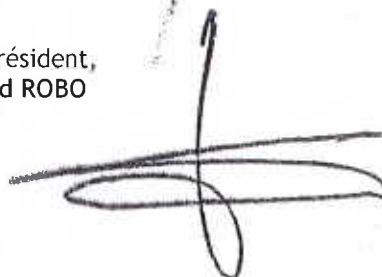
Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente

Ont été absents :

- Jean LOISEAU - Maire de l'ILE D'ARZ
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 15 SEPTEMBRE 2023

**DIRECTION GENERALE
SERVICE CONTRACTUALISATION STRATEGIE TERRITORIALE**

**FONDS DE CONCOURS
SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE DE VANNES - ACQUISITION D'UN
VEHICULE DE TYPE MASTER E-TECH
SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE DE PLOEREN - PROGRAMME DE
VOIRIE 2023**

Dans le cadre de la délibération du 24 mars 2022 et reprise au sein du Pacte financier et fiscal, les communes peuvent bénéficier d'un fonds de concours de l'Agglomération pour soutenir leurs projets d'investissement.

Les modalités d'attribution et de versement ont été précisées par une délibération du conseil communautaire du 24 mars 2022.

La commune de VANNES a sollicité le soutien de ce fonds de concours par courrier en date du 31 juillet 2023 pour son projet d'acquisition d'un véhicule de type Master E-Tech.

La commune de VANNES sollicite donc un fonds de concours pour réaliser cette acquisition pour un montant total de 62 916,12 € HT.

Dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement local des communes mis en place par l'Agglomération, la commune sollicite un fonds de concours de 30 000 €.

La commune de PLOEREN a sollicité le soutien de ce fonds de concours par courrier en date du 1^{er} août 2023 pour son projet de programme de voirie 2023.

La commune de PLOEREN sollicite donc un fonds de concours pour réaliser ce programme pour un montant total de 241 925,47 € HT, cofinancés par le Département du Morbihan à hauteur de 27 600€ (voirie hors agglomération) et 9 000€ (programme de solidarité territoriale).

Dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement local des communes mis en place par l'Agglomération, la commune sollicite un fonds de concours de 30 000 €.

Vu la délibération du 24 mars 2022 relative au fonds de concours « soutien à l'investissement des communes », il vous est proposé :

- *d'attribuer un fonds de concours de 30 000,00 € à la commune de VANNES, pour le projet travaux d'acquisition d'un véhicule de type Master E-Tech ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de VANNES ;*
- *d'attribuer un fonds de concours de 30 000,00 € à la commune de PLOEREN, pour le projet de programme de voirie 2023 ;*

Mise en ligne le 18/09/2023

Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Affiché le

ID : 056-200067932-20230915-230915_DEC01-AU

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de PLOEREN ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 8 septembre 2023 s'est réuni le 15 septembre 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président (départ à 10h)
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELLEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON (départ à 9h45)
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Freddy JAHIER- Maire de COLPO
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
 - Nadine LE GÖFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président a donné Pouvoir à David ROBO

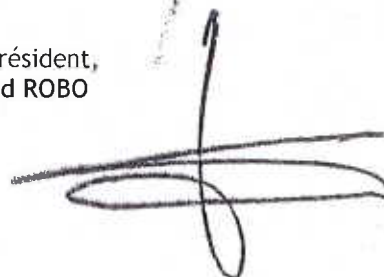
Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente

Ont été absents :

- Jean LOISEAU - Maire de l'ILE D'ARZ
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 15 SEPTEMBRE 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**CONSTRUCTION DU CENTRE D'INTERPRETATION OSTREAPOLIS
SUR LA COMMUNE DE LE TOUR DU PARC**

MARCHE N° 2020.147

LOT N° 14 « MATERIELS MULTIMEDIA »

AVENANT N° 2

La mise au point des mobiliers accueillant du matériel multimédia ainsi que l'analyse technique des équipements multimédia nécessaires à la scénographie ont entraîné des modifications de matériels.

Il en résulte un avenant en moins-value d'un montant de 11 489,51 € HT.

Cette décision a pour objet de prendre en compte cette moins-value.

Le nouveau montant des travaux s'établit comme suit :

Offre de base	107 734,50 € HT
Avenant n° 1	1 460,00 € HT
Avenant n° 2	- 11 489,51 € HT
Montant du marché	97 704,99 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé de :

- d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 avec la société ETC AUDIOVISUEL ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 8 septembre 2023 s'est réuni le 15 septembre 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président (départ à 10h)
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELLEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON (départ à 9h45)
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Freddy JAHIER- Maire de COLPO
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
 - Nadine LE GÖFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président a donné Pouvoir à David ROBO

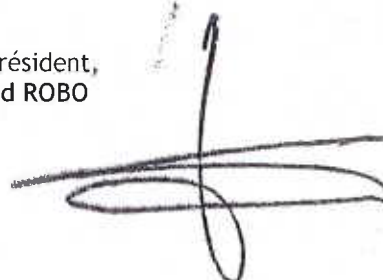
Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente

Ont été absents :

- Jean LOISEAU - Maire de l'ILE D'ARZ
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 15 SEPTEMBRE 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**CONSTRUCTION DU CENTRE D'INTERPRETATION OSTREAPOLIS
SUR LA COMMUNE DE LE TOUR DU PARC**

MARCHE N° 2020.147

LOT N° 15 « PRODUCTIONS AUDIOVISUELLES »

AVENANT N° 1

Cette décision a pour objet de prendre en compte les prestations supplémentaires suivantes :

- A la demande de la maîtrise d'ouvrage, il a été demandé la traduction de tous les contenus audiovisuels en anglais, en complément des langues française et bretonne prévues au marché initial. Cela implique de créer des interfaces de choix de langue afin d'assurer l'accessibilité à ces contenus par le plus grand nombre de visiteurs. Il en résulte une plus-value de 11 250 € HT.
- Le décalage du planning de chantier a vu s'étirer les études de ce présent lot sur 22 mois et non 15 mois comme prévu initialement. Le temps d'acquisition des iconographies et les temps de validation ont modifié le processus de production par un travail non continu forçant l'entreprise à étirer sa production dans le temps. Il en résulte une plus-value de 6 700 € HT.

soit un avenant d'un montant de 17 950 € HT.

Le nouveau montant des travaux s'établit comme suit :

Offre de base + PSE retenue	74 900,00 € HT
Avenant n° 1	17 950,00 € HT
Montant du marché	92 850,00 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé de :

- d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 avec la société MARDI8 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 8 septembre 2023 s'est réuni le 15 septembre 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président (départ à 10h)
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON (départ à 9h45)
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Freddy JAHIER- Maire de COLPO
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
 - Nadine LE GÖFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président a donné Pouvoir à David ROBO

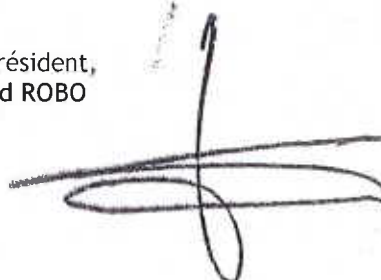
Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente

Ont été absents :

- Jean LOISEAU - Maire de l'ILE D'ARZ
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 15 SEPTEMBRE 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**CONSTRUCTION DU CENTRE D'INTERPRETATION OSTREAPOLIS
SUR LA COMMUNE DE LE TOUR DU PARC**

MARCHE N° 2020.147

LOT N° 18 « ECLAIRAGE SCENOGRAPHIQUE »

AVENANT N° 2

Lors des interfaces sur le chantier entre le lot n° 12 "CFO/CFA" et le lot n° 18 "éclairage scénographique", il est apparu que le raccordement électrique aux rails d'éclairage n'était prévu dans aucun des deux lots.

L'entreprise titulaire du lot n° 12 a, dans son marché, uniquement la mise à disposition de l'alimentation des équipements en plafond or les rails d'éclairage sont parfois situés quelques mètres plus bas.

L'entreprise titulaire du lot n° 18 « Eclairage scénographique » a assuré le câblage entre l'alimentation et l'ensemble de ses rails d'éclairage pour un montant de 4 649 € HT.

Cette décision a pour objet de prendre en compte ces travaux supplémentaires d'un montant de 4 649 € HT.

Le nouveau montant des travaux s'établit comme suit :

Offre de base	36 549,74 € HT
Avenant n° 1	3 313,61 € HT
Avenant n° 2	4 649,00 € HT
Montant du marché	44 512,35 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé de :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 avec la société SDEL VIDEO TELECOM ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 8 septembre 2023 s'est réuni le 15 septembre 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président (départ à 10h)
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON (départ à 9h45)
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Freddy JAHIER- Maire de COLPO
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
 - Nadine LE GÖFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président a donné Pouvoir à David ROBO

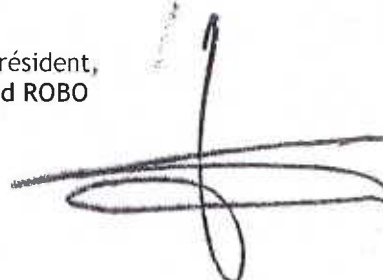
Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente

Ont été absents :

- Jean LOISEAU - Maire de l'ILE D'ARZ
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 15 SEPTEMBRE 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**CONSTRUCTION DU CENTRE D'INTERPRETATION OSTREAPOLIS
SUR LA COMMUNE DE LE TOUR DU PARC**

MARCHE N° 2020.147

LOT N° 19 « TERRASSEMENTS - VRD DES ABORDS »

AVENANT N° 1

Cette décision a pour objet de prendre en compte les travaux complémentaires suivants :

- Côté bâtiment : ajout d'une chambre de tirage pour éclairage extérieur, caniveau supplémentaire, ouverture d'une complémentaire
- Arrière du bâtiment : initialement la zone située entre le bâtiment principal et le bâtiment technique était en béton coquillé. Afin de permettre l'éventuelle circulation de véhicules sur cette zone, le revêtement est modifié pour un revêtement en enrobé
- Déplacement candélabre : un candélabre initialement prévu dans une zone en béton coquillé a dû être déplacé dans une zone en coquilles d'huîtres concassées afin d'assurer une finition au sol plus esthétique
- Evacuation des déblais : en début de chantier, des déblais étaient stockés sur l'emplacement de la grue et ont dû être évacués.

Il en résulte un avenant d'un montant de 7 300 € HT.

Le nouveau montant des travaux s'établit comme suit :

Offre de base	202 185,96 € HT
Avenant n° 1	7 300,00 € HT
Montant du marché	209 485,96 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé de :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 avec la société COLAS France Etablissement de Vannes ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 8 septembre 2023 s'est réuni le 15 septembre 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
- Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
- Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président (départ à 10h)
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON (départ à 9h45)
- Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
- Patrick EVENO - Maire de BADEN
- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
- Nadine LE GÖFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
- Sylvie SCULO - Maire de SENE
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président a donné Pouvoir à David ROBO

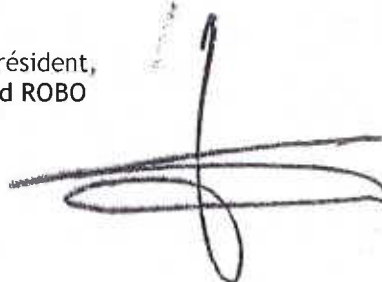
Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente

Ont été absents :

- Jean LOISEAU - Maire de l'ILE D'ARZ
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 15 SEPTEMBRE 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**COMMUNE D'ARRADON
REHABILITATION DES RESEAUX D'EAUX USEES ET D'EAU POTABLE
SECTEUR DU MOUSTOIR, SECTEUR DE LA TOULINE ET CHEMIN DE KERVERHO**

MARCHE N° 2022.040

LOT N° 1 « SECTEUR DU MOUSTOIR »

AVENANT N° 1

Cette décision a pour objet de prendre en compte :

- la modification d'un prix unitaire suite à la modification de la prestation : le chemisage des collecteurs eaux usées est réalisé avec une résine polyester au lieu d'une résine époxy comme demandé initialement. En découle une moins-value de 3 150 € HT ;
- les travaux supplémentaires de réhabilitation intérieur de conduites PVC 160 mm réalisés rue du Bois Bourgerel pour un montant de 3 150 € HT ;
- le délai d'exécution des travaux est porté à 36 semaines au lieu de 35 semaines.

Le montant du marché reste inchangé ; les travaux supplémentaires réalisés rue du Bois Bourgerel étant compensé par la réfaction de prix unitaire du chemisage.

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé de :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 avec le groupement DEHE TP ENVIRONNEMENT/STURNO SA ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 8 septembre 2023 s'est réuni le 15 septembre 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président (départ à 10h)
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELLEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON (départ à 9h45)
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Freddy JAHIER- Maire de COLPO
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
 - Nadine LE GÖFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président a donné Pouvoir à David ROBO

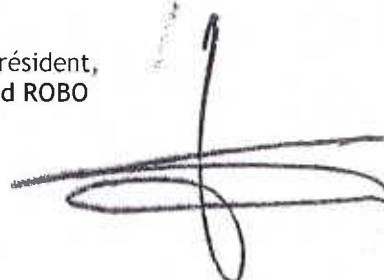
Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente

Ont été absents :

- Jean LOISEAU - Maire de l'ILE D'ARZ
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION

Le Président,
David ROBO



-07-

SEANCE DU BUREAU DU 15 SEPTEMBRE 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION
ET LA LIVRAISON D'UN NAVIRE ELECTRIQUE DE TRANSPORT A PASSAGERS ET DE
PONTONS D'EMBARQUEMENT POUR ASSURER LA LIAISON MARITIME SAISONNIERE**

MARCHE N° 2021.171

AVENANT N° 3

Compte tenu de l'évolution du projet et d'une demande d'accompagnement renforcé, les prestations à réaliser par le groupement titulaire du marché ont évolué comme suit :

- ✚ **sur la phase n° 1** - ont été rajoutées les prestations suivantes :
 - programme navire + 2 réunions en visio conférence
 - analyse de la fréquentation - définition besoin navire
 - nouvelle rédaction du CCTP
 - réunion en présentiel et compte rendu

- ✚ **sur la phase n° 2** :
 - suppression des deux missions initialement prévues

- ✚ **sur la phase n° 3** :
 - suppression des deux missions initialement prévues, à savoir :
 - réception des pontons (participation à la mise à l'eau, à la phase test)
 - gestion de projet (suivi du planning et animation des réunions)
 - rajout des prestations suivantes :
 - programmation embarcadères + 2 réunions en visio conférence
 - accompagnement au choix et mission des prestataires études géotechniques et BET
 - mise à jour des plans phase esquisse pour consultation (une version)
 - réunion en présentiel et compte rendu

Il en résulte un avenant de 200 € HT.

Le nouveau montant du marché s'établit comme suit :

Offre de base	29 840,00 € HT
Avenant n° 1	1 600,00 € HT
Avenant n° 2	Sans incidence financière
Avenant n° 3	200,00 € HT
Montant du marché	31 640,00 € HT

Mise en ligne le 18/09/2023

Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Affiché le

ID : 056-200067932-20230915-230915_DEC07-AU

Toutes les clauses et conditions générales des marchés de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 3 avec le groupement AD-HOC DESIGN NAVAL/VICASTEL, titulaire du marché ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 8 septembre 2023 s'est réuni le 15 septembre 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président (départ à 10h)
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELLEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON (départ à 9h45)
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Freddy JAHIER- Maire de COLPO
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
 - Nadine LE GÖFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président a donné Pouvoir à David ROBO

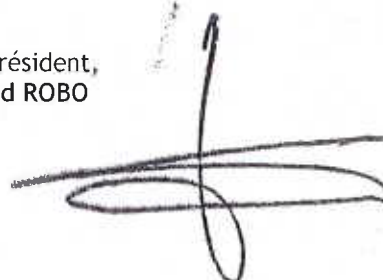
Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente

Ont été absents :

- Jean LOISEAU - Maire de l'ILE D'ARZ
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 15 SEPTEMBRE 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**RENOUVELLEMENT DU CONTRÔLE D'ACCES DES SITES EAU,
ASSAINISSEMENT ET PLUVIAL
SECTEUR DE VANNES**

MARCHE N° 2023.024

AVENANT N° 1

Cette décision a pour objet :

- de modifier l'annexe 1 au CCTP présentant les caractéristiques des cylindres et cadenas pour les sites suivants :
 - Usine d'eau de Noyal
 - Poste de relèvement de Kermain
 - Poste de relèvement de Racker
 - Ouvrages eau Pluvial : bassin de Kerlann
- d'ajouter les équipements sur les sites suivants :
 - Usine d'eau de Noyal
 - Usine d'eau de Lesvellec
 - Réservoir d'eau du Pargo.

Il en résulte un avenant d'un montant de 1 665,23 € HT.

Le nouveau montant des travaux s'établit comme suit :

Offre de base	85 332,74 € HT
Avenant n° 1	1 665,23 € HT
Montant du marché	86 997,97 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé de :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 avec la société ISEO FRANCE ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 8 septembre 2023 s'est réuni le 15 septembre 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président (départ à 10h)
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELLEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON (départ à 9h45)
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Freddy JAHIER- Maire de COLPO
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
 - Nadine LE GÖFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président a donné Pouvoir à David ROBO

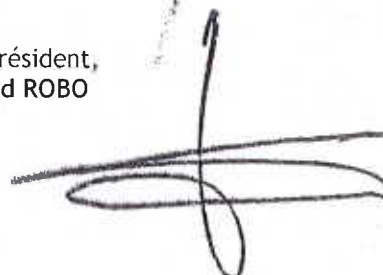
Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente

Ont été absents :

- Jean LOISEAU - Maire de l'ILE D'ARZ
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION

Le Président,
David ROBO



-09-

SEANCE DU BUREAU DU 15 SEPTEMBRE 2023

COMMANDE PUBLIQUE

COMMUNE DE COLPO

**RENOUVELLEMENT ET REHABILITATION
DU RESEAU D'EAU POTABLE ET D'EAUX USEES
RUE NATIONALE**

MARCHE N° 2021.062

AVENANT N° 2

Cette décision a pour objet de prendre en compte :

- Les travaux d'eaux usées supplémentaires demandés par l'Entité Adjudicatrice visant à prendre en compte l'évolution du transfert des effluents de la future station d'épuration de Colpo et la réalisation en deux phases de la tranche optionnelle n°1 à la suite de l'évolution du phasage des travaux de voirie.
 - Pose d'un regard en béton 3000x2000x1500 et de ses équipements annexes,
 - Pose de fourreaux de fibre optique sur 320 ml et d'électricité sur 180 ml et de chambres de tirages,
 - Approfondissement du refoulement,
 - Terrassements, remblaiements et réfections complémentaires à la tranchée de refoulement,
 - Mise à niveau d'un regard de visite situé sous bordure rue du Hêtre

Le coût des travaux H.T. est de 68 787,00 € HT
De nouveaux prix sont ajoutés et joints à l'avenant.
- Les travaux en moins-value sur la tranche ferme liées notamment à la non réalisation d'enrobés à chaud et aux quantités non réalisées sur les différents postes
Le montant de cette moins-value est de 28 725 € HT.

soit un avenant d'un montant de 40 062 € HT.

Le montant du marché s'établit comme suit :

Offre de base (TF et T. optionnelle)	738 087,10 € HT
Avenant n° 1	64 723,00 € HT
Avenant n° 2	40 062,00 € HT
Montant du marché	842 872,10 € HT

Toutes les clauses et conditions générales des marchés de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 avec la Société TPC OUEST, titulaire du marché ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 8 septembre 2023 s'est réuni le 15 septembre 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président (départ à 10h)
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELLEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON (départ à 9h45)
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Freddy JAHIER- Maire de COLPO
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
 - Nadine LE GÖFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président a donné Pouvoir à David ROBO

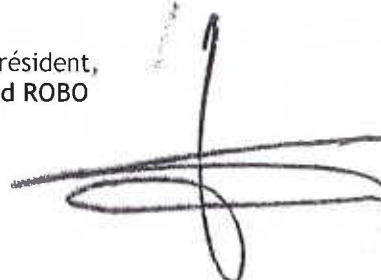
Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente

Ont été absents :

- Jean LOISEAU - Maire de l'ILE D'ARZ
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 15 SEPTEMBRE 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE MULTI-ATTRIBUTAIRE
POUR LA REALISATION DE DIAGNOSTICS PREALABLES A LA SOUSCRIPTION DES MAEC
SUR LE TERRITOIRE D'ACTION DU CONTRAT TERRITORIAL DE BASSINS VERSANTS DU
GOLFE DU MORBIHAN ET PETITS COTIERS
HORS SECTEURS PRIORITAIRES (BV LOC'H ET PLESSIS)**

MARCHE N° 2022.134

AVENANT N° 1

Ce marché a été passé sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaires pour une durée d'un an à compter de sa notification, à savoir le 20 mars 2023.

Pour mémoire, dans le cadre cet accord-cadre multi-attributaires, avaient été retenus les candidats suivants :

- le Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural (CIVAM AD 56)
- la Chambre Régional d'Agriculture de Bretagne (CRAB).

Cette décision a pour objet de prolonger le contrat jusqu'au 30 septembre 2024 au lieu du 20 mars 2024 comme initialement prévu.

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé de :

- *d'autoriser la signature des avenants n° 1 avec le Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural (CIVAM AD 56) et la Chambre Régional d'Agriculture de Bretagne (CRAB) ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 8 septembre 2023 s'est réuni le 15 septembre 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président (départ à 10h)
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELLEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON (départ à 9h45)
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Freddy JAHIER- Maire de COLPO
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
 - Nadine LE GÖFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président a donné Pouvoir à David ROBO

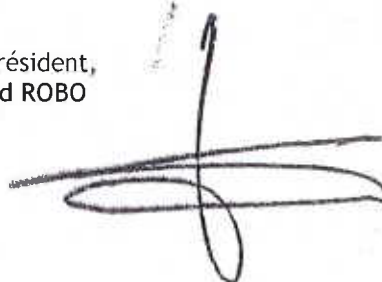
Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente

Ont été absents :

- Jean LOISEAU - Maire de l'ILE D'ARZ
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 15 SEPTEMBRE 2023

COMMANDE PUBLIQUE

COMMUNE DE SARZEAU

REQUALIFICATION DE LA ZONE D'ACTIVITE DE KEROLLAIRE - PHASE 2

MARCHE N° 2021.179

LOT N° 1 « TERRASSEMENT - VOIRIE - RESEAU EP »

AVENANT N° 3

Cette décision a pour objet de prendre en compte les travaux en plus-value et moins-value suivants :

Rue GODEC - Abords D780	+ 14 215,06 € HT
Chemin du Motten	- 2 653,92 € HT
Rue Stibiden	+ 9 300,63 € HT
Lotissement de Kerollaire Sud	- 8 279,88 € HT
Impasse Ile aux Œufs - Rue Saint Jacques	+ 9 672,76 € HT
Total	22 254,65 € HT

Le nouveau montant du marché s'établit comme suit :

Offre de base	1 089 400,21 € HT
Avenant n° 1	33 512,15 € HT
Avenant n° 2	- 6 205,55 € HT
Avenant n° 3	22 254,65 € HT
Montant du marché	1 138 961,46 € HT

Toutes les clauses et conditions générales des marchés de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé :

- d'autoriser la signature de l'avenant n° 3 avec le groupement COLAS CENTRE OUEST VANNES/STPG ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 8 septembre 2023 s'est réuni le 15 septembre 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président (départ à 10h)
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELLEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON (départ à 9h45)
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Freddy JAHIER- Maire de COLPO
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
 - Nadine LE GÖFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président a donné Pouvoir à David ROBO

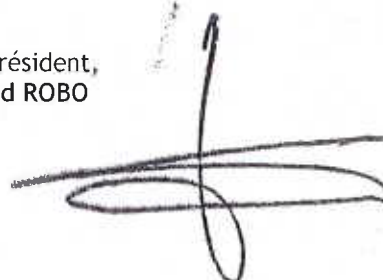
Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente

Ont été absents :

- Jean LOISEAU - Maire de l'ILE D'ARZ
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION

Le Président,
David ROBO



-12-

SEANCE DU BUREAU DU 15 SEPTEMBRE 2023

COMMANDE PUBLIQUE

COMMUNE DE SARZEAU

REQUALIFICATION DE LA ZONE D'ACTIVITE DE KEROLLAIRE - PHASE 2

MARCHE N° 2021.179

LOT N° 2 « RESEAUX AEP ET EU »

AVENANT N° 3

Cette décision a pour objet la prise en compte des travaux complémentaires suivants :

- travaux complémentaires de branchements EU et d'AEP
- travaux complémentaires de raccordement sur conduite EU
- travaux complémentaires de pose de poteau incendie

pour un montant de 24 086,40 € HT.

Le nouveau montant du marché s'établit comme suit :

Offre de base	228 673,50 € HT
Avenant n° 1	11 118,50 € HT
Avenant n° 2	1 735,00 € HT
Avenant n° 3	24 086,40 € HT
Montant du marché	265 613,40 € HT

Toutes les clauses et conditions générales des marchés de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 3 avec la société STPG ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 8 septembre 2023 s'est réuni le 15 septembre 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président (départ à 10h)
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELLEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON (départ à 9h45)
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Freddy JAHIER- Maire de COLPO
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
 - Nadine LE GÖFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président a donné Pouvoir à David ROBO

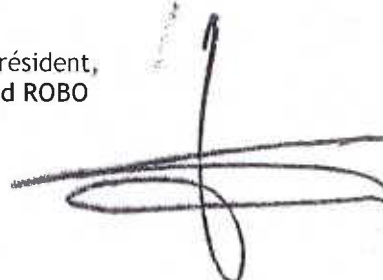
Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente

Ont été absents :

- Jean LOISEAU - Maire de l'ILE D'ARZ
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION

Le Président,
David ROBO



-13-

SEANCE DU BUREAU DU 15 SEPTEMBRE 2023

COMMANDE PUBLIQUE

COMMUNE DE SARZEAU

**CONDITIONNEMENT, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS
ISSUS DES DECHETERIES
DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION**

MARCHE N° 2022.019

LOT N° 6

PLATRE - MISE A DISPOSITION DE CONTENANTS - COLLECTE ET VALORISATION

AVENANT N° 1

Cette décision a pour objet de rajouter les 2 prix nouveaux suivants au bordereau des prix unitaires :

- Prix 2023 (tgap incluse) : 205.00 € HT / tonne déclassée
- Prix 2024 (tgap incluse) : 220.00 € HT / tonne déclassée.

Toutes les clauses et conditions générales des marchés de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 avec la société GRANDJOUAN SACO ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 8 septembre 2023 s'est réuni le 15 septembre 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président (départ à 10h)
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELLEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON (départ à 9h45)
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Freddy JAHIER- Maire de COLPO
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
 - Nadine LE GÖFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président a donné Pouvoir à David ROBO

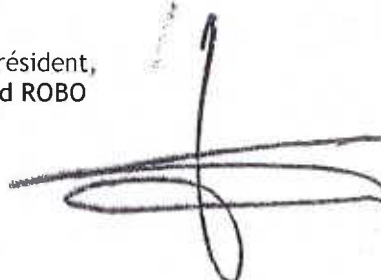
Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente

Ont été absents :

- Jean LOISEAU - Maire de l'ILE D'ARZ
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 15 SEPTEMBRE 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**PRESTATIONS DE SUIVI TECHNIQUE DES COMPOSTEURS COLLECTIFS
ET FABRICATION DE BACS DE STRUCTURANT**

MARCHE N° 2023.074

ATTRIBUTION DU MARCHE

Une consultation des entreprises a été lancée, sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, afin de confier à un prestataire des prestations de suivi technique des composteurs collectifs et la fabrication de bacs de structurant.

En vertu de l'article L. 2113-12 du Code de la commande publique, ce contrat est réservé à des structures d'insertion par l'activité économique ou à des structures équivalentes, lorsque plus de 50% des travailleurs concernés sont des travailleurs défavorisés.

Le marché est lancé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande pour une durée d'un an reconductible trois fois un an. Le montant maximum de commandes est fixé à 50 000 € HT/an. Ce montant est identique pour les trois périodes de reconduction.

A l'issue de la consultation, deux offres ont été réceptionnées dans les délais impartis. Seule une offre est analysée ; la seconde offre est déclarée irrégulière car sans rapport avec l'objet du marché.

Au regard de l'analyse des offres, effectuée sur la base des critères de jugement fixés au règlement de la consultation, l'ESAT Les Ateliers du Prat présente une offre conforme au cahier des clauses techniques particulières.

Il vous est proposé de :

- *d'attribuer cet accord-cadre à l'ESAT Les Ateliers du Prat ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché ainsi toutes pièces relatives à ce dossier ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 8 septembre 2023 s'est réuni le 15 septembre 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président (départ à 10h)
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELLEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON (départ à 9h45)
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Freddy JAHIER- Maire de COLPO
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
 - Nadine LE GÖFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président a donné Pouvoir à David ROBO

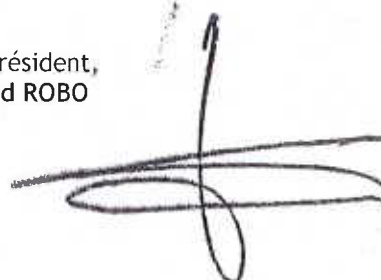
Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente

Ont été absents :

- Jean LOISEAU - Maire de l'ILE D'ARZ
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 15 SEPTEMBRE 2023

AMENAGEMENT - URBANISME

AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE LA COMMUNE DE THEIX - NOYALO

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, la commune de Theix-Noyalou nous a transmis le 7 août 2023, pour avis, le projet de modification simplifiée du PLU de Theix. Par délibération du Conseil Communautaire en date du 22 avril 2021, le Bureau a reçu délégation pour émettre cet avis.

La modification simplifiée a pour objet :

- d'une part d'élargir les destinations possibles au de la zone 1AUe du PLU et d'en changer sa dénomination. Cela implique de modifier le règlement écrit, le règlement graphique et l'OAP Petit Plaisance sur la partie Nord,
- d'autre part de modifier la disposition de l'article 2 des zones U relatif à la production de logements sociaux dans les opérations de moins de 20 logements

Après analyse, il apparaît que les objectifs de la modification envisagée sont compatibles avec les politiques communautaires traduites notamment dans le Schéma de Cohérence Territoriale, le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial, le Programme Local de l'Habitat, le Plan Climat Air Energie Territorial et le Plan de Déplacement Urbain.

Pour mémoire, afin de garantir une instruction efficiente des actes ADS, un exemplaire du PLU modifié (format PDF et SIG respectant les standards CNIG) devra être transmis dans les meilleurs délais dès son approbation.

Il vous est proposé :

- *d'émettre un avis favorable sur le projet de modification simplifiée du PLU de Theix ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 8 septembre 2023 s'est réuni le 15 septembre 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président (départ à 10h)
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON (départ à 9h45)
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Freddy JAHIER- Maire de COLPO
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
 - Nadine LE GÖFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président a donné Pouvoir à David ROBO

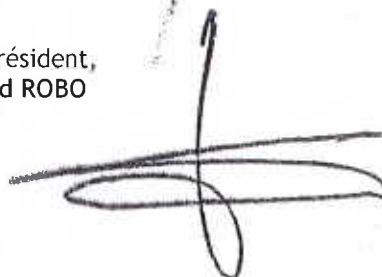
Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente

Ont été absents :

- Jean LOISEAU - Maire de l'ILE D'ARZ
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 15 SEPTEMBRE 2023

DIRECTION ECONOMIE EMPLOI FORMATION INNOVATION

GRAND-CHAMP / KEROVEL

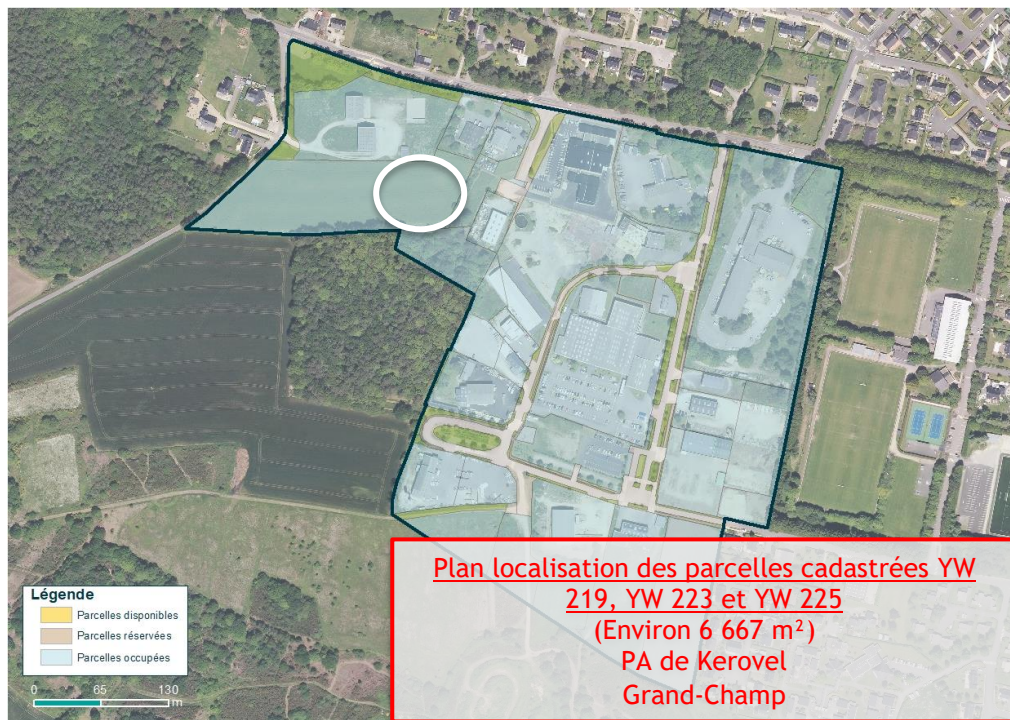
CESSION D'UN TERRAIN A LA SARL MODULE CONCEPTION ET A LA SARL KUBLOC

La SARL MODULE CONCEPTION et la SARL KUBLOC sollicitent l'acquisition des parcelles cadastrées YW 219, YW 223 et YW 225 situées sur le Parc d'Activités de Kerovel à GRAND-CHAMP.

Ce terrain d'une surface d'environ 6 667 m² permettra l'édification d'un bâtiment de l'ordre de 1 400 m².

Cette mutation pourrait intervenir au prix de 20 € le m² HT majoré d'une TVA de 4 € le m².

Le Domaine, sollicité le 17 juillet 2023, n'ayant pas rendu son avis dans le délai d'un mois, celui-ci est réputé donné.



Il vous est proposé de :

- *décider de céder à la SARL MODULE CONCEPTION et à la SARL KUBLOC, ou toute personne physique ou morale qui lui serait substituée dans la réalisation de ce projet, les parcelles cadastrées YW 219, YW 223 et YW 225 situées sur le Parc d'Activités de Kerovel à Grand-Champ*
- *décider que la cession de cette parcelle interviendra moyennant un prix de 20 €/m² HT majoré d'une TVA à 4 €/m² ;*
- *confier la rédaction de l'acte devant authentifier cette mutation au notaire désigné par le vendeur ;*
- *décider que cette mutation sera réalisée dans un délai de 18 mois à compter de la date de la présente décision, soit avant le 15 mars 2025. A défaut, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération retrouvera la libre disposition du terrain ;*
- *décider que l'ensemble des frais afférents à la régularisation de ce projet sera à la charge de l'acquéreur ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ